



LE SOMMET DES LEADERS 2019

Conditions générales



MONAT Global

- Je suis un partenaire de marché en règle avec MONAT Global Inc. ou MONAT Global Canada ULC (collectivement « MONAT »).
- À l'exception des partenaires du marché qui terminent leur qualification en janvier 2019, je comprends que la date limite pour s'inscrire à cet événement ou renoncer à la participation est le _____ à <time> heure de l'Est.
- Je comprends qu'aucune compensation ou hébergement de remplacement ne sera offert si je n'y participe pas. Si je n'assiste pas à l'évènement, que ce soit par choix ou en raison de circonstances personnelles, aucune valeur monétaire équivalente ne me sera accordée, et aucun montant ne me sera payé ni remboursé si je décide de ne pas y assister ou si je ne peux pas y assister.
- MONAT permettra à un invité adulte non partenaire de marché de m'accompagner lors des événements décrits ci-dessous pour des frais d'inscriptions additionnels de 499,00 \$ US. Mon invité doit avoir au moins 21 ans et doit être inscrit, et ses frais d'inscriptions payés, au moment de l'inscription initiale. Ces frais additionnels ne comprennent pas le billet d'avion.

HORAIRE :

- J'accepte que MONAT se réserve le droit de modifier les dates du voyage, les inclusions ou les spécificités du programme, à tout moment, et même d'annuler le voyage pour une raison hors du contrôle raisonnable de MONAT ou de la destination, y compris, mais sans s'y limiter, « Actes de Dieu », troubles civils, guerre, perturbation des transports, intempéries ou urgence nationale, grèves du travail ou toute autre circonstance que MONAT ou le centre de villégiature considère, à leur entière discrétion, comme rendant ce voyage irréalisable, impossible ou dangereux. Si de telles circonstances nécessitent l'annulation de cet événement, MONAT ne pourra être tenue pour responsable des dommages que je subirais, que MONAT soit ou non informée de la possibilité de tels dommages. MONAT ne sera pas non plus obligée de reporter cet événement ou de fournir une compensation distincte ou supplémentaire de quelque nature que ce soit.
- Compte tenu de l'acceptation de MONAT de me permettre, ainsi qu'à mes invités, d'assister à l'évènement à la destination, j'accepte, pour moi-même et au nom de tout invité que j'invite, de libérer MONAT, ses dirigeants, ses directeurs, ses employés et ses agents de toute responsabilité découlant de ou liée à ce voyage et à cette destination. J'accepte également d'indemniser, de défendre et de dégager de la responsabilité MONAT, sa société mère, ses filiales et les sociétés affiliées de toute responsabilité résultant de ma présence à l'évènement ou de mon utilisation abusive des installations de la destination, sauf dans la mesure où ces dommages résultent directement de la faute intentionnelle de la MONAT.
- Je reconnais que sans mon consentement à la décharge de responsabilité et à l'indemnisation énoncées dans le paragraphe ci-dessus, MONAT ne me permettrait pas d'assister à la destination et que si je n'accepte pas les conditions de cette décharge de responsabilité et de cette indemnité, je ne devrais pas assister à l'évènement à la destination. En assistant à l'évènement à la destination, je confirme mon acceptation de la décharge de libération et de l'indemnisation mentionnées dans le paragraphe ci-dessus.
- En accédant aux locaux de l'évènement, j'accepte que des entrevues, photographies, enregistrements audio et enregistrements vidéo soient utilisés et je consens à leur diffusion, publication, exposition ou reproduction et à leur utilisation pour les nouvelles, les émissions Web, des fins promotionnelles, des diffusions, des publicités, leur inclusion sur des sites Web et toute autre utilisation, par MONAT, ses affiliés et ses représentants. Je dégage MONAT, ses partenaires et toutes les personnes impliquées de toute responsabilité liée à la prise, l'enregistrement, la numérisation ou la publication d'entrevues, de photographies, d'images informatiques, de vidéos et d'enregistrements sonores.
- En accédant aux locaux de l'évènement, je renonce à tout droit de paiement ou de redevance lié à une exposition, une diffusion, une diffusion sur le Web, la télévision ou toute autre publication, même si des frais d'admission ou de parrainage sont perçus. Je renonce également à tout droit d'inspecter ou d'approuver tout enregistrement photo, vidéo ou audio pris par MONAT ou par la personne ou l'entité désignée à cet effet par MONAT.

CONDITIONS D'ACCEPTATION DU TRANSPORT AÉRIEN PAYÉ PAR MONAT

- MONAT fournit le transport aérien à <airport(s) > pour un partenaire de marché (principal) par numéro d'identification de partenaire de marché admissible.
- Les billets d'avion en classe économique/touriste doivent être commandés au plus tard 30 jours après l'avis officiel de qualification ou au plus tard le vendredi 18 janvier 2019, selon la première éventualité (à l'exception des partenaires de marché s'étant qualifiés en janvier), sans quoi cet avantage sera annulé.
- Les billets d'avion doivent être réservés au tarif le plus bas et avoir lieu aux dates du programme, du _____
- Les voyageurs peuvent être invités à établir jusqu'à une correspondance dans chaque direction de vol si cela permet à MONAT d'économiser 200,00 \$ US ou plus et que le temps de connexion est de moins de 2 heures entre deux vols.
- Si des vols sans escale sont disponibles sur votre marché et que la différence de tarif est inférieure à 200,00 \$ US par rapport au tarif de correspondance le plus bas disponible, les vols sans escale seront autorisés.
- Toute demande de voyager pendant des jours autres que les dates programmées du programme, _____, sera soumise à l'approbation par MONAT. MONAT n'est pas obligée de prendre en charge les billets d'avion pour des voyages en dehors des dates spécifiées.
- Vous devez réserver vos billets d'avion auprès de notre agence partenaire, _____ . Les billets réservés directement auprès des compagnies aériennes, ou par tout autre moyen, NE SONT PAS REMBOURSABLES.
- Les bagages enregistrés et les autres frais aériens auxiliaires sont à la charge du voyageur.
- Une fois le billet payé, les frais de changement de compagnie aérienne sont à la charge du voyageur, le cas échéant.
- Vous devez partir de et revenir à l'aéroport commercial le plus proche de l'adresse liée au numéro d'identification du partenaire de marché.
- Les escales ne sont pas autorisées.
- Les demandes de vols sur des compagnies aériennes spécifiques/préférées ne doivent pas affecter le montant total des billets d'avion à payer par MONAT.
- Juste parce que vous devez parcourir une plus longue distance depuis l'adresse liée à votre numéro d'identification de partenaire de marché, MONAT ne vous proposera pas d'arrangements spéciaux (par exemple, hébergement à l'hôtel d'une nuit parce que « mon vol jusqu'à la destination est trop long »). Cependant, MONAT n'exigera pas que les voyageurs fassent plus d'une escale dans les deux sens, à moins que les doubles connexions soient nécessaires selon les routes aériennes ordinaires de leur ville d'origine. De plus, les vols de nuit ne seront pas requis comme condition du voyage couvert.